

Le 10 juillet 2015

Monsieur Pierre Arcand
Député de Mont-Royal
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Lettre ouverte concernant la nouvelle politique énergétique

Monsieur le Ministre,

La stratégie énergétique 2006-2015 a joué un rôle majeur dans le développement de l'industrie éolienne au Québec, mais aussi au sein de notre région administrative de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. C'est de cette politique qu'émanait la vision de développer 4000 MW d'énergie éolienne d'ici 2015 au Québec et nous sommes bien fiers des résultats atteints. Nous souhaitons de tout cœur la poursuite de cette industrie.

Les exigences de contenu québécois prévues dans la stratégie, avec une préoccupation pour la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la MRC de la Matanie, ont permis l'implantation de cinq usines manufacturières dans la péninsule, sans oublier le tissu industriel qui s'est construit autour de celles-ci. Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à l'émergence de fournisseurs spécialisés en éolien, d'entreprises de construction de parcs éoliens, de service d'opération et de maintenance, de suivis environnementaux, mais aussi le développement de centres de recherche et de formation spécialisés en éolien. Aujourd'hui, le Québec possède la chaîne d'approvisionnement la mieux développée au Canada avec plus de 150 entreprises dont plusieurs rayonnent à l'extérieur de la province.

De plus, la filière éolienne a généré des retombées économiques de 10 milliards de dollars de 2006 à 2015, sans compter les 3 milliards de dollars prévus pour les dépenses pour la période d'opération et de maintenance. Plusieurs communautés sont maintenant copropriétaires de parcs éoliens et retireront des profits. Les contributions versées aux municipalités et aux propriétaires terriens se chiffrent à 25 millions de dollars annuellement, sans oublier les versements annuels de revenus fiscaux et parafiscaux de près d'un demi-milliard de dollars aux gouvernements. Notre filière emploie 5000 travailleurs, dont 1200 dans la région mais aussi 1000 dans la région de Montréal. La poursuite du développement de cette filière représente un gain important pour tous les Québécois.

L'industrie éolienne a sans aucun doute donné un essor notable à notre entreprise, lui permettant de croître et de concurrencer les multinationales américaines qui dominent le marché Québécois et Canadien de la distribution d'équipement de protection personnelle et de vêtements de travail. Nous ne desservons pas uniquement la filière éolienne, mais celle-ci nous offre le volume nécessaire pour être un joueur majeur dans les domaines miniers, alimentaires, de la construction, et autres...

Depuis 2006, notre nombre d'employés est passé de 5 à plus de 30 employés ! Ce chiffre semble bien mince, mais pour la région de la Gaspésie, c'est une belle réussite. Notre centre de distribution de Bonaventure dessert l'ensemble du pays avec une efficacité surprenante.

Toutefois, bien au-delà de notre succès personnel, nous croyons fortement que l'énergie éolienne est un incontournable pour le développement énergétique futur de la province. Elle représente de nombreux avantages et bénéfices pour la collectivité québécoise. D'ailleurs, le développement des énergies renouvelables est en croissance partout dans le monde et la filière éolienne n'y fait pas exception avec la mise en service de pas moins de 51 gigawatts en 2014.

De plus, les avancées technologiques des turbines et l'intérêt marqué par un plus grand nombre de turbiniers pour le marché québécois ont entraîné une chute significative des prix de l'énergie éolienne. Nous avons d'ailleurs pu l'observer lors du dernier appel d'offres d'énergie éolienne, alors que le coût moyen pour les trois projets retenus était de 6,3 cents/kWh.

Par conséquent, **nous estimons qu'il est indispensable que la prochaine politique énergétique prévoit le déploiement de nouveaux mégawatts d'énergie éolienne d'ici la phase du rééquipement qui surviendra à compter de 2025. Un minimum de 350 MW par année permettrait ainsi d'assurer une pérennité de nos industries manufacturières.** Celles-ci seront donc encore en place au moment du renouvellement des parcs éoliens construits en 2004-2005. De plus, cette stratégie favoriserait un équilibre entre le marché intérieur et celui de l'exportation.

Enfin, nous espérons qu'une politique de développement économique vienne encadrer le développement de la filière éolienne, tel que le mentionnait le rapport du Groupe de travail gouvernement-industrie sur l'avenir de la filière éolienne. Celle-ci permettrait de diversifier les activités manufacturières notamment par la fabrication de nouvelles composantes, de favoriser le développement de marchés par un accompagnement aux exportations et de soutenir les activités de recherche et d'innovation. Un tel développement organisé de pair avec la mise en service de nouveaux mégawatts assurera de maximiser les retombées de la filière éolienne au Québec.

Nous vous prions donc, monsieur le Ministre, de considérer cette correspondance au moment de définir les orientations de votre prochaine politique énergétique. L'impact économique sur notre belle grande Gaspésie, ainsi que les bénéfices sur la balance énergétique du Québec sont trop importants pour passer outre à cette proposition.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,



Guy Desroches
Président